

Bordeaux, le 16/11/2020

Objet : Attestation de prise en compte PPR : **PC Centrale solaire de Leyritz-Moncassin**

Je soussigné, Denis Cartier, Architecte DPLG, atteste, concernant le dossier de demande de permis de construire cité en référence, que les études préalables obligatoires par un PPRN et PPRT, ont bien été réalisées, et que le projet le prend en compte les risques naturels et technologiques relatifs au site de la construction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Cartier Architecte DPLG

